

FICHE METADONNÉES

Parcs Naturels Régionaux (PNR) d'Île-de-France

Date de situation : 2019

Crédits : L'Institut Paris Region

Mots-clés de site : Région Île-de-France

Mots clefs : limites, pnr, parcs naturels régionaux, administratifs



Description

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. 2019 : le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse passe à 53 communes. Novembre 2019 : Approbation du nouveau périmètre du PNR Oise-Pays de France : 70 communes forment le nouveau PNR

Récapitulatif (détail)

Les territoires des Parcs naturels régionaux sont classés par décret et obtiennent la marque " Parc naturel régional ". Les Parcs naturels régionaux ont été institués par un décret du 1er mars 1967, leur consécration législative n'interviendra que par les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983. L'objectif de protection du patrimoine naturel et culturel leur sera assigné pour la première fois par un décret du 25 avril 1988. Depuis 2000, les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-4 et R. 244-1 à R. 244-16 du code de l'environnement. La partie réglementaire a été codifiée par soustraction au code rural par un décret du 1er août 2003. Les effets du classement Un Parc naturel régional ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. Cependant, en approuvant la charte, les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent (en matière par exemple, de construction, de gestion de l'eau et des déchets, de circulation motorisée, de boisement). Le parc est systématiquement consulté pour avis lorsqu'un équipement ou un aménagement sur son territoire nécessite une étude d'impact. De plus, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les chartes, et le Parc peut être consulté lors de leur élaboration et de leur révision. L'Etat s'engage par ailleurs, lors du classement et au travers d'une convention d'application, sur les modalités selon lesquelles il exercera ses compétences pour appliquer les orientations et les mesures de la charte. De plus en plus, et dans un contexte de foisonnement normatif, la portée juridique des chartes est interrogée notamment en matière d'aménagement et d'usage de l'espace. Au cas où les dispositions de la charte ne seraient pas respectées, un recours au tribunal administratif peut être engagé par l'organisme de gestion du parc. Une initiative régionale, un classement national La Région Ile-de-France finance à 60 % les investissements des parcs naturels régionaux Les Départements interviennent, pour leur part, à hauteur de 40 %. Le budget de fonctionnement est assuré par l'État, la Région, le(s) Département(s) et par les communes, selon une contribution forfaitaire par an et par habitant. 43,22 Mh sont inscrits par la Région au contrat de Plan État-Région pour la période 2000-2006 qui sont destinés à financer les programmes prévus par des Contrats de parc pour cette même période

Processus de création de la donnée

Les limites des PNR sont saisies à partir de documents fournis par les Parcs eux-mêmes, sur les limites communales du SIGR ou du MOS le cas échéant. Entre 2008 et 2011 : les limites du PNR du Gâtinais français ont été mises à jour suite au renouvellement de la charte. En novembre 2011 : les limites du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ont été mises à jour suite au renouvellement de la charte. En 2014 Les limites ont été calées sur les limites de communes de la BD TOPO

Mise à jour

Date Création : 2020-06-26

Fréquence de mise à jour : Si nécessaire

Projections et étendue

Producteur

L'Institut Paris Region

Droits d'usages

Contraintes d'accès : Licence

Contraintes d'usage : Licence

Donnée publique. Téléchargeable sur le site de l'Institut Paris Region et de la Région sous licence ouverte

Contact

L'Institut Paris Region

Adresse : 15 rue Falguière 75470 Paris cedex 15

Adresse électronique :

donneesSIG@institutparisregion.fr

Téléphone : +33 1 77 49 75 56 (75 86)

Langue de la Metadonnée : fre

Identifiant de la Metadonnée : 05683250-A1D9-465B-8F48-6479723D3DD4

Date de la Metadonnée : 20200708

Encodage de la Metadonnée : 004

Informations sur la donnée

Langue des données : fre

Niveau de hiérarchie : 005

Type de représentation spatiale : Vecteur

Encodage données : 006

Version du format : 1.0

Résolution de l'échelle : 10000
Résolution de la distance : m
Ouest : 595661.200000
Est : 688478.942100
Nord : 6915583.626000
Sud : 6790560.200000
Projection : RGF93_Lambert_93

Attributs

FID : Identifiant unique ESRI
Shape : Feature geometry.
nom : Nom du PNR
date_creat : Date de création
nb_comm : Nombre de communes
président : Président du PNR
directeur : Directeur du PNR
geomaticie : Géomaticien responsable
dernier_cl : Dernier renouvellement de charte
Shape_Leng : Périmètre ESRI
Shape_Area : Surface ESRI
ID_PNR : Identifiant du PNR
Shape_Le_1 :
URL_PNR : Site Web du PNR

Institut Paris Region Imprimée le 2021-2-5